

*Pôle communication*  
*Tél.: 24 65 42*

Jeudi 24 janvier 2019

## COMMUNIQUÉ

### **Conseils aux souscripteurs de la compagnie ALPHA INSURANCE A/S**

**Dans le cadre d'un accompagnement collectif, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie invite les souscripteurs de contrats de la compagnie ALPHA INSURANCE A/S en responsabilité civile décennale à se faire connaître auprès de la direction des Affaires économiques.**

Le 8 mai 2018, l'entreprise d'assurance danoise ALPHA INSURANCE A/S, spécialisée notamment dans l'assurance décennale, a été placée en liquidation.

Les assurés ont eu la possibilité d'adresser au liquidateur, Maître Boris Frederiksen :

- une demande de remboursement de sinistres (délai clos) ;
- une demande de remboursement des primes pour la période d'assurance non couverte (en cours, pas de délai communiqué).

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie rappelle qu'il importe de se faire connaître auprès du liquidateur en effectuant une déclaration de créances.

Cette demande de remboursement doit être transmise au moyen du formulaire accessible à partir du lien suivant : <https://administration.topdanmark.dk/alpha-insurance/return-of-premium/> (des informations et pièces justificatives concernant le contrat et la prime payée doivent être jointes à votre demande).

Le gouvernement invite ensuite les personnes concernées à prendre contact avec la direction des Affaires économiques, en lui adressant la copie des déclarations transmises au liquidateur.

*Coordonnées :*

*Direction des Affaires économiques*  
*Bureau du contrôle des assurances*  
*34 bis rue Gallieni*  
*98800 NOUMEA*  
*Tel : 23.22.60 E-mail : dae.sae@gouv.nc*  
*www.dae.gouv.nc*